

L'intégration économique de l'Europe occidentale

LE MOUVEMENT vers l'intégration économique de l'Europe occidentale a commencé il y a près de douze ans. La première étape de l'abolition des droits de douane et des contingents, prévue par le Traité de Rome, s'est imposée dernièrement à l'attention mondiale, de même que la crise des négociations entre les dix-sept pays de l'Organisation européenne de coopération économique pour la création d'une zone de libre-échange dans l'Ouest européen.

C'est au lendemain de la dernière guerre que les pays de l'Europe occidentale se sont mis à rechercher les moyens d'abaisser leurs barrières douanières; il fallait en effet restaurer leurs économies détruites, et pour ce faire travailler ensemble au redressement économique de tout l'Ouest européen. On trouvera ci-dessous une revue des étapes franchies, jusqu'à la suspension des négociations touchant la zone de libre-échange, à la fin de 1958.

Programme de relèvement de l'Europe

Le 5 juin 1947, le général George C. Marshall, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, lança l'idée du généreux programme d'aide qui devait former le fondement du programme de relèvement européen. Les États-Unis demandaient cependant que les pays européens formulent eux-mêmes les détails du programme, et on mit sur pied à cette fin un comité de coopération économique européenne. Peu après, sur l'initiative conjointe du Royaume-Uni et de la France, commencèrent des discussions portant sur l'établissement d'un organisme permanent qui poursuivrait l'œuvre du programme commun de relèvement, soumettrait un plan d'attribution de l'aide fournie par les États-Unis et intensifierait la coopération économique des pays intéressés. Le 16 avril 1948, dix-sept pays* signèrent la Convention de coopération économique européenne qui créait l'OECE.

Organisation européenne de coopération économique

Par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil, les dix-sept pays membres ont réalisé de grands progrès dans la suppression des restrictions quantitatives à l'importation, ou contingents, qui en 1948 constituaient un puissant obstacle aux échanges entre pays européens; en 1950, on vit naître l'Union européenne de paiements (UEP), qui a établi un système de paiements multilatéraux à l'intérieur de l'Ouest européen et permis un flot plus libre d'échanges commerciaux. En 1947 le volume des échanges entre pays européens était inférieur au volume d'avant-guerre; en 1950 il le dépassait et en 1957 il doublait celui de 1937-1938. D'autre part, les exportations vers le reste du monde, ainsi que les importations du dehors, montraient également une augmentation marquante en 1957; mais il faut signaler que, pour l'ensemble des pays membres, le relâchement des restrictions sur les importations et la provenance des pays de la zone dollar n'a pas été aussi complet que pour le commerce intra-européen. Dans sa tâche, l'OECE s'inspire du principe de

*Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.